AVIS PUBLIC
DÉCISION POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a statué sur la demande d'autorisation de démolition de bâtiment principal ci-après écrite lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2026 à 19h30 à l'ancienne caserne située au 150, rue du Prince-Arthur à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée a pu se faire entendre en regard de cette demande.

- **Démolition du bâtiment principal – 203, rue d'Oxford**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 203, rue d'Oxford dans la zone H-39, à Otterburn Park.

La demande d'autorisation de démolition a été acceptée par les membres du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

Toute personne qui désire faire revoir la décision par le conseil municipal doit faire connaître par écrit son **opposition motivée au plus tard le 9 octobre 2026** à l'attention de Christine Ménard, assistante-greffière, par courriel à greffe@opark.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc

Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 11 SEPTEMBRE 2026

Christine Ménard
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DU GREFFIER

Je soussigné certifie que le 11 septembre 2026 le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville et a été affiché à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

Christine Ménard
Assistante-greffière